

VIOLENCE CONTRE LE POUVOIR ÉLECTORAL: DELITS CONTRE LA DÉMOCRATIE

Dès l'année 2007, le Conseil national électoral du Venezuela a été la cible des attaques et des actes de violence qui –même s'ils n'ont pas empêché la tenue à succès des élections- ont touché la normalité démocratique du pays. Ces attaques parfois organisées et mises en exécution par des dirigeants et des organisations politiques se traduisent par des agressions directes contre les installations, les autorités et le personnel du CNE, y compris leurs familles.

L'attaque directe contre l'organe électoral est un fait inouï dans la vie politique du pays et sur la scène internationale. Par ces actions, des groupes minoritaires d'activistes politiques ont exercé une pression regrettable et honteuse sur l'organe électoral, atteignant parfois des niveaux de violence qui constituent des délits véritables. Comme dans maints pays du monde, au Venezuela tout acte de nature violente troublant ou essayant d'entraver le déroulement normal des élections constitue un délit.

La violence contre le CNE a diverses fins et modalités qui touchent sensiblement la nature civique qu'une élection doit avoir. Son objectif final est de miner la crédibilité de l'institution électorale afin de discréditer ses actes et stimuler la confrontation politique.

En particulier, les actes de harcèlement et d'agression physique à l'encontre des fonctionnaires du Pouvoir électoral sont préoccupants. Parmi ces actes se trouvent :

- **An 2013:**

- À la fin de l'élection présidentielle de cette année-là, le candidat de l'opposition, Henrique Capriles, a méconnu les résultats et a lancé un appel à la violence dans les rues et contre le CNE, ce qui a provoqué le décès de 11 personnes.
- Sept sièges du CNE ont été attaqués et leurs travailleurs ont été harcelés dans les états Anzoátegui, Mérida, Monagas, Sucre, Trujillo, Zulia et Yaracuy.
- Des directeurs de l'organe électoral ont été harcelés dans leurs maisons, y compris la présidente du CNE, Tibisay Lucena, dont la

maison de résidence a été siégée et ses résidents ont été virtuellement kidnappés par des groupes violents le soir du 15 avril.

- Pendant une manifestation pour soutenir le CNE aux abords du siège de l'organe électoral dans l'État Zulia le 16 avril, un jeune homme a été assassiné par des francs-tireurs.

a.An 2014:

a.Pendant des protestations violentes, entre les mois de février et juin, dans le contexte de la soi-disant Opération La Sortie (La Salida, en espagnol), convoquées par l'opposition, les installations de trois bureaux du CNE dans les états Lara, Táchira et Anzoátegui ont été attaquées.

b.Le siège du CNE de l'état Zulia a été complètement incendié et détruit.

c.Les résidences familiales des hauts fonctionnaires du Conseil national électoral ont fait l'objet aussi des actions de harcèlement et d'agression.

d.Les rues et routes barricadées et le blocage de l'accès aux résidences dans quelques municipalités du pays ont touché aussi pendant des mois l'accès au CNE empêchant le déplacement du personnel depuis leurs maisons jusqu'à leurs sites de travail.

• **An 2015:**

- Pendant 2015, les principaux dirigeants d'opposition ont mené une campagne de dénigrement à l'encontre du CNE et ses autorités. Depuis le début de cette année-là, une opération médiatique a été entamée diffusant quatre assertions négatives contre l'organe électoral : Le CNE permet la fraude ; il n'est ni autonome ni impartial et décourage l'exercice du vote par les électeurs d'opposition. Après les élections parlementaires cette année-là, où l'opposition a obtenu la majorité, il n'y a eu aucune rectification par aucun représentant et leader opposant pour les attaques.

• **An 2016:**

- Dans le contexte des activités concernant la demande de l'opposition visant la tenue d'un référendum révocatoire contre le Président de la République, le Conseil national électoral et ses travailleurs ont fait l'objet des agressions verbales et physiques dans l'exercice de leurs fonctions.

- Pendant la journée de validation de signatures de juin 2016, plus de 20 fonctionnaires ont fait l'objet d'agressions verbales et physiques dans l'exercice de leurs fonctions.
- Plusieurs travailleurs du CNE, y compris les autorités de l'organe électoral, ont été la cible des campagnes de haine sur les réseaux sociaux menées par des leaders politiques d'opposition.
- Les installations de cinq sièges du CNE dans les états Táchira, Trujillo, Carabobo, Yaracuy, Mérida et Lara ont été attaquées, même avec des tirs et des dispositifs incendiaires.
- Les autorités du CNE se sont vues dans l'obligation de suspendre les activités de travail de l'institution trois fois à cause des manifestations violentes contre ses installations, comme une mesure pour éviter les agressions contre ses fonctionnaires.
- Les travailleurs du Conseil national électoral ont dû demander une mesure de protection constitutionnelle au Tribunal suprême de justice du fait des menaces à leur intégrité physique et les empêchements occasionnels pour aller à leurs sites de travail.

Dénigrement de l'arbitre électoral. Dans les dernières années, l'organe électoral a été en butte à une campagne croissante de discrédit, dirigée spécialement contre ses autorités. Cette campagne qui utilise les médias et particulièrement les réseaux sociaux et incite à la haine contre les autorités et les travailleurs électoraux a deux grands objectifs :

1. Estomper devant la communauté nationale et internationale les fonctions du CNE. Cette campagne essaie de séparer le système électoral, reconnu pour son bon fonctionnement, des décisions et des politiques adoptées par ses autorités, présentant les autorités comme des « délinquants ».
2. Fracturer et affaiblir le moral de l'institution, intimidant et essayant de démoraliser –à l'aide d'accusations criminelles médiatiques- les fonctionnaires et travailleurs de l'organe électoral.

Il faut mentionner spécialement la campagne menée, pendant 2016, contre la présidente de l'organe électoral, Tibisay Lucena. Cette campagne constitue un exemple répudiable de violence de genre et d'incitation à la haine. Ces agressions pour porter atteinte à son honneur et réputation, y compris son entourage familiale, sont une constante à laquelle les autorités de l'organe électoral ont été soumises.

An 2017. Violence pendant l'élection de l'Assemblée nationale constituante

Le Conseil national électoral a été directement touché par la violence politique dès la convocation légitime –et en accord avec les dispositions de la Constitution- de l'élection de l'Assemblée nationale constituante (ANC).

L'opposition politique, qui a refusé de participer à l'élection du 30 juillet, a lancé des appels publics à saboter et à empêcher le processus électoral enfreignant clairement la Constitution et les lois électorales. Au Venezuela, l'appel à l'abstention dans une élection constitue une infraction électorale. L'appel à entraver par l'utilisation de la force l'exercice du droit à voter des personnes lancé par les partis politiques du pays qui ont remporté des postes grâce au même système électoral est sans doute une régression politique déplorable d'un secteur du pays.

Dans les jours préalables à l'élection, les fonctionnaires électoraux ont été victimes d'une campagne d'incitation à la haine, faisant l'objet d'agressions et de vexations dans leurs lieux de travail et leurs résidences pour les obliger à remettre les machines de vote et le matériel électoral afin de les détruire.

En raison des niveaux de violence élevés contre le processus électoral constituant du 30 juillet, se traduisant par des attaques directes aux sièges, à l'infrastructure électorale et au personnel, le CNE a dû mettre en place des mesures extraordinaires dans plus de 150 municipalités pour garantir le droit au vote de l'électorat vénézuélien.

Ces mesures incluent :

- Relocaliser les centres de vote des zones touchées par la violence.
- Établir les conditions pour que les électeurs des zones touchées par la violence puissent voter dans tout autre centre de vote de leur municipalité.
- Ouvrir les centres de vote de contingence dans des villes comme Caracas.
- Adopter des protocoles de sécurité supplémentaires afin de garantir la transparence du vote.

La plateforme automatisée de vote (machines de vote, équipements de transmission et matériel électoral) a été distribuée dans quelques municipalités du pays au milieu d'une forte violence dans les rues et des barricades qui entravaient l'accès aux centres de vote. Cette tâche a été accomplie par les travailleurs de l'organe électoral avec des risques graves pour l'intégrité physique et son aboutissement doit être attribué au dévouement et à la vocation de service du personnel électoral.

La veille de l'élection, plusieurs centres de vote ont été attaqués par des groupes violentes et dans quelques endroits les machines de vote et le matériel électoral a été brûlé. Toutefois, la plupart de l'infrastructure électorale a été protégée par le personnel risquant sa propre vie. Plusieurs travailleurs du CNE ont été agressés dans la rue pour le seul fait de porter l'uniforme et les signes distinctifs de l'institution.

Le jour de l'élection et en plein déroulement du suffrage, un centre de vote dans l'état Táchira, à l'ouest du pays, a été attaqué avec des tirs. Dans la région centrale du pays, des centres de vote de l'état Guárico ont reçu l'impact des bombes incendiaires. Pourtant, les responsables des centres ont protégé les bulletins de vote imprimés des électeurs qui avaient déjà voté.

Outre la violence physique, ces travailleurs de l'organe électoral ont fait face à une campagne d'intimidation sur les réseaux sociaux par Provea, organisation des droits de l'homme, dont les contenus et approches ont été dénoncés de manière opportune.

- Après ce processus électoral, le CNE a dressé le bilan suivant :
 - ✓ Agressions directes à plus de 200 fonctionnaires électoraux.
 - ✓ Plus de 200 machines de vote détruites.
 - ✓ Attaques à plusieurs de ses sièges, dont un a été partiellement brûlé.
 - ✓ Attaques aux voitures et maisons des fonctionnaires électoraux.
- Les états les plus touchés dans leur infrastructure et leurs fonctionnaires ont été Táchira, Mérida, Barinas, Zulia, Aragua et Barinas. Le CNE a fait l'objet d'agressions aussi dans les municipalités des états Anzoátegui et Miranda.

Un total de 49 947 fonctionnaires, personnel technique et Vénézuéliens, en accomplissant leur service électoral comme des membres de bureaux et des directions, ont été directement affectés par la violence contre le processus électoral. Par exemple :

CAMPAGNES ANONYMES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Pendant les trois dernières années, la fréquence et l'intensité des campagnes anonymes d'incitation à la haine contre les autorités électorales ont augmenté.

IMAGES QUI DOIVENT ACCOMPAGER CE TEXTE

Avril 2016



 **Henrique Capriles R.**  @hcapriles  **Siguiendo**

La sra Tibisay Lucena insulta la inteligencia del Pueblo venezolano y luego chilla por lo que le dicen en redes!Cumpla su trabajo!

RETWEETS 2.681 MEGUSTA 1.072 

20:19 - 4 may. 2016

 **Julio Borges** @JulioBorges  **Siguiendo**

Ayer le dije a Tibisay que sobre su conciencia va a pesar la violencia que queremos evitar, bajo la mirada y se fue ow.ly/4nv2O3

RETWEETS 208 MEGUSTA 38 

11:49 - 6 may. 2016

CAMPAGNE DE HAINES AVEC LE CONCOURS DES ACTEURS POLITIQUES REMARQUABLES

 **Henrique Capriles R.**  @hcapriles  **Siguiendo**

Esta enchufada es la que ordena directamente la violación de la Constitución y los derechos del Pueblo!



RETWEETS 2.877 ME GUSTA 579 

15:03 - 22 jun. 2016

  2,9 K  579 

Menaces des acteurs politiques



ATTAQUES AUX SIÈGES ET À L'INFRASTRUCTURE ÉLECTORALE. JOURS PRÉALABLES ET PENDANT LE 30 JUILLET 2017. ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE.









